

*Date de dépôt: 5 septembre 2006*

*Messagerie*

## **Rapport**

### **de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la pétition contre une urbanisation galopante de Lancy**

#### **Rapport de M. Alain Etienne**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission d'aménagement du canton a examiné cette pétition lors de ses séances du 31 mai et du 7 juin 2006, sous la présidence de M. Barrillier.

M<sup>me</sup> Vasiljevic-Menoud, directrice adjointe, M. Scilacci, chef du service des plans directeurs localisés, M. Pauli, secrétaire adjoint, ont participé aux travaux de la commission.

Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>me</sup> Binder.

M<sup>me</sup> Vasiljevic-Menoud signale qu'il s'agit d'une pétition contre un plan directeur de quartier PDQ initié par la commune de Lancy. M. Scilacci indique que l'origine des discussions sur l'urbanisation du quartier des Semailles date de septembre 2001, quand une pétition pour la sauvegarde d'un quartier verdoyant a été déposée. Il indique que la proposition de sauvegarde d'un quartier verdoyant ainsi qu'un contreprojet communal ont été adoptés par le peuple. Il mentionne que le Grand Conseil a décidé de maintenir le projet de déclassement en zone de développement et que la commune a présenté un PDQ. Il ajoute qu'un programme pour élaborer le

plan directeur a été mis sur pied. Il précise qu'une densité de 0,8 répartie de façon différenciée sur l'ensemble du territoire est prévue.

Le projet prévoit la construction d'immeubles R+3, de grandes maisons (cubes de trois étages) et de trois tours (R+14) le long de l'avenue du Curé-Baud, la densité est de 1 sur l'ensemble du quartier. M. Scilacci signale qu'un problème technique, de répartition des droits à bâtir, se pose pour la construction des tours, car le parcellaire est celui d'une zone villas. Il indique qu'un plan localisé de quartier (PLQ) devra être élaboré pour résoudre ce problème d'interdépendance des parcelles. Il mentionne que le département est d'accord avec la densité et avec l'image du projet, mais que ces points sont contestés par les pétitionnaires.

Un commissaire (S) demande quelle sera l'incidence des ombres portées des tours sur les autres habitations. M. Scilacci répond qu'aucune étude sur les ombres n'a encore été menée, mais que le point qui est au centre des préoccupations des pétitionnaires est le principe même de la construction de tours. Il ajoute par ailleurs que la totalité du quartier devrait s'urbaniser et qu'il présente un potentiel de 630 logements.

Un commissaire (UDC) constate que les pétitionnaires ont recueilli de nombreuses signatures. Il demande quel est le fond des préoccupations des pétitionnaires. M. Scilacci répond que ces derniers contestent avant tout le type d'urbanisation proposée, c'est-à-dire, le fait de raser des villas pour construire des tours. Le président rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des droits politiques pour signer une pétition.

M. Scilacci rappelle que les PDQ suivent une certaine procédure: après la mise en consultation, ils doivent être approuvés par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat. Il signale que le Conseil administratif a pris la décision de présenter le projet à la population avant que le Conseil municipal n'en soit saisi et que la pétition n'intervient donc pas suite au vote du Conseil municipal, mais suite à cette présentation.

### **Audition de MM. Gilles Rosset, Robert Volki et Patrice Meunier, pétitionnaires**

M. Rosset remercie les commissaires de leur accueil. Il note que le village de Lancy a été défiguré. Il évoque le développement des Palettes et du Bachet. Il convient de la nécessité de construire de nouveaux logements, mais estime que le village de Lancy a déjà fait de gros efforts. Il s'étonne que la commune se soit permise de présenter un projet qui n'est pas en phase avec les désirs de la population. Il signale que la situation dans le quartier est déjà difficile et mentionne que des habitants de l'Etoile-Palettes, se trouvant

pourtant dans une situation de précarité, lui ont fait part de leur intention de déménager coûte que coûte. MM. Rosset et Volki commentent une présentation Powerpoint (voir annexe).

Une commissaire (Ve) revient sur l'Etoile-Palettes. Elle convient que ce bâtiment n'est pas très accueillant, mais elle relève qu'on ne peut pas dire la même chose de toutes les tours. Elle évoque les tours de la Vendée, dans lesquelles se trouvent des logements de qualité. Elle mentionne la mixité de logement de ces tours. Elle note que, dans de nombreuses villes, il y a des tours agréables et souligne que le but du projet de loi n'est pas de faire un ghetto! M. Volki note qu'en France, on détruit les tours. Cette même commissaire souligne que le problème n'est pas le fait qu'il s'agisse de tours, mais la manière dont on répartit la population. M. Meunier estime que la densité est trop importante. Il note que les habitants des villas vont devoir partir, car ils seront entourés de grands immeubles. Il demande aux commissaires quelle est leur vision du développement de Lancy et s'ils souhaitent qu'il n'y ait plus que des immeubles à la place des maisons.

Un commissaire (UDC) note que les trois tours permettraient la construction de 240 logements. Il demande combien de logements pourraient être construits avec des bâtiments R+4. M. Meunier répond que les tours permettent certes de loger davantage de personnes, mais dans des conditions inadéquates.

Un commissaire (PDC) souligne que les tours prévues à Lancy ne sont pas les mêmes que celles qui sont démolies en France, où les aménagements extérieurs avaient été négligés. Il constate que le projet prévoit des espaces de vie alors qu'avec une densité de 0,8 et sans construire en hauteur, le sol serait tapissé de logements. M. Rosset note que l'Etoile-Palettes n'est pas le seul problème du quartier: il y a aussi le Bachet, qui a subi un développement énorme, avec beaucoup de tours, et les Communes-Réunies, avec leurs immeubles de dix étages. Il constate que la zone est déjà passablement dévastée et que la densité de population est suffisante. Il évoque l'absence d'infrastructures sociales, le manque de place dans les écoles. Il craint que le village de Lancy soit transformé en cité. Il déplore que l'on détruise toujours dans les mêmes quartiers et que des communes comme Coligny ou Vandœuvre, elles, trouvent les moyens de se défendre contre la densification. Ce même commissaire constate que M. Rosset n'a pas répondu à son intervention. Il signale par ailleurs que le Grand Conseil a voté récemment à l'unanimité un projet de déclassement à Coligny, pour la construction de deux tours. M. Volki note que le style d'habitat actuel est correct: immeubles de cinq étages, cheminements piétonniers, etc. Il indique que les pétitionnaires ne souhaitent pas que les tours soient « aplaties », mais

que l'on trouve un moyen de construire du logement qui soit plus acceptable pour les habitants.

Un commissaire (L) répond à la question de M. Meunier concernant la vision de l'aménagement du territoire à Lancy. Il indique que, une trentaine d'années auparavant, des zones du canton ont été prédestinées à devenir des zones de développement, pour agrandir la ville. Il note que la logique de l'aménagement des zones de développement n'est pas de maintenir les villas. Il relève que la zone villas existe également ailleurs dans le canton et qu'elle a ses défenseurs. Ce même commissaire se réfère à la question de la qualité de l'urbanisme. Il note que l'urbanisme auquel les pétitionnaires se réfèrent est celui des années 1960, dont la qualité, sans être aussi mauvaise que dans certains pays limitrophes, laisse à désirer. Il signale que le projet en cours est contemporain et qu'il vise un aménagement qualitatif. Il relève par ailleurs que, s'ils en détruisent certaines, les Français construisent également des tours, notamment dans la périphérie parisienne. Il estime que les tours peuvent faire partie d'aménagements de qualité. M. Meunier indique qu'il souhaiterait que l'espace autour des nouveaux bâtiments soit équivalent à celui prévu par le projet, mais qu'au lieu d'ériger des tours, on construise de petits immeubles.

### **Discussion de la commission**

Un commissaire (UDC) convient que le besoin de logements est criant. Il indique cependant qu'il est sensible aux arguments des pétitionnaires et juge le projet plutôt laid. Il rappelle les problèmes de densité de la population évoqués par les pétitionnaires. Un commissaire (PDC) note que les commissaires sont entrés dans le débat classique sur le type d'aménagement à choisir. Il constate que le projet vise une zone densifiée, avec des accès au train et au tram. Il souligne la nécessité de construire du logement. Il se déclare favorable à la construction des tours et relève qu'il s'agit du seul moyen d'être parcimonieux et de faire un usage choisi du territoire. Il mentionne qu'il faut certes construire des tours, mais pas n'importe comment.

Un commissaire (MCG) constate que l'on se plaint de la pénurie de logement. Il relève que le projet de loi permet de construire un nombre considérable de nouvelles habitations. Il note que tout le monde veut que des nouveaux logements soient construits, mais pas en face de chez soi.

Une commissaire (Ve) note que le projet est différencié et qu'il prévoit une mixité, dans un espace réfléchi. Elle constate que ce sont plutôt les alignements d'immeubles existants qui laissent à désirer. Elle relève que la commission a traité lors de la séance en cours de deux quartiers très

défavorisés: les Palettes et les Libellules. Elle signale qu'elle se sent gênée par le fait que l'on déclasse en premier dans ces quartiers. Une commissaire (S) s'exprime à titre personnel. Elle se réfère à l'initiative et au contre-projet communal et relève que certains citoyens n'ont pas été entendus. Elle note que les périmètres du « Pied du Champignon » et de « Surville-Les Erables » ont été épargnés alors qu'un gros effort a été demandé aux habitants du quartier des Semailles. Elle se déclare mal à l'aise face à cette inégalité de traitement.

Un commissaire (R) demande un inventaire des endroits déclassés. Il signale que plusieurs endroits, bien que déclassés depuis une trentaine d'années, ne sont toujours pas construits. Il mentionne que certains de ces périmètres appartiennent à l'Etat. Il déclare comprendre le besoin d'espace des habitants de Lancy. Une commissaire (S) note que le département dispose d'une liste des autorisations de construire non utilisées. Elle mentionne que ce problème relève des propriétaires privés. M<sup>me</sup> Vasiljevic-Menoud confirme que le département dispose d'une telle liste. Elle signale qu'un inventaire a été réalisé par l'Etat un an auparavant et que les détenteurs d'autorisations de construire non exploitées ont été sollicités. Elle ajoute que des projets de PLQ ont été mis au point, qui devraient permettre la réalisation de plusieurs milliers de logements. Un commissaire (L) note qu'un travail important est en cours concernant la zone de développement pour que les PLQ en force soient développés. Il constate en effet que, depuis 1996-1997, on se trouve face à un problème de planification et que les PLQ ne sont pas réalisés. Il mentionne que les autorisations de construire non utilisées sont peu nombreuses et que l'administration questionne les propriétaires à ce sujet. Il doute qu'il y ait beaucoup à gagner grâce à cette démarche.

### **Audition de M. François Baertschi, maire**

M. Baertschi rappelle qu'une initiative pour des quartiers verdoyants à Lancy, demandant le classement en zone villas de trois périmètres situés en zone de développement, avait été acceptée par la population. Il indique que le Conseil d'Etat était entré en matière pour une des trois parcelles seulement. Il mentionne que le Conseil administratif de la commune a initié une demande de PDQ pour les Semailles, afin de contrôler l'urbanisation de ce quartier, qui est actuellement morcelée. Il relève que des PLQ sont parfois élaborés pour la construction d'un seul immeuble, ce qui implique que le quartier n'est pas pensé de façon globale. M. Baertschi précise que le PDQ correspond à une urbanisation différenciée, avec une densité moyenne de 1,2, comme dans le contreprojet à l'initiative élaboré par le Conseil municipal. Il précise que le PDQ prévoit une urbanisation plus forte du côté du tram et que la densité

moyenne a été abaissée à 1, avec 1,4 pour les tours et 0,6 pour les grandes maisons. M. Baertschi souligne que le projet est complexe car des reports de droits à bâtir entre les grandes maisons et les tours sont nécessaires. Il mentionne que le projet prévoit de limiter autant que possible le trafic à l'intérieur du quartier et que des parkings seront aménagés dans ce but sous les tours. M. Baertschi note que l'on souhaite, avec ce projet, maintenir un espace public dégagé, grâce à l'aménagement du parc des Semailles (grand ensemble de verdure vers les tours).

Le président constate que les pétitionnaires sont vivement opposés à la construction des tours et ont demandé que le principe de concertation soit appliqué. Il indique que les pétitionnaires sont préoccupés par des questions sociologiques, concernant la mixité des populations, et par la préservation de la qualité de vie et d'habitat dans le quartier. Il souligne que la crainte majeure des pétitionnaires est l'érection des tours. M. Baertschi précise que la population a été informée du projet avant le Conseil municipal et que ce dernier a envoyé le projet au DAEL. Il estime que le principe de concertation a été respecté. Il indique que la commune a rencontré les pétitionnaires, représentés par M. Rosset, et qu'ils s'opposent en effet à la construction des tours, qu'ils jugent criminogènes. Il constate que, bien qu'il ait demandé aux pétitionnaires de lui fournir des informations à ce sujet, il n'a rien reçu. Il note que les pétitionnaires prennent pour exemple de tour l'Etoile Palettes, qui n'en est pas une, mais qui est un grand bâtiment dans lequel se posent des problèmes sociaux considérables. Il relève que les deux tours de 14 étages se trouvant dans le quartier ne sont pas prises en compte par les pétitionnaires, car elles ne posent pas de problèmes. Il précise que, la pétition ayant été signée par un nombre important de personnes, la commune a demandé au mandataire d'étudier la possibilité de réduire la hauteur des tours. Il constate que cette solution implique une augmentation de l'emprise au sol. M. Baertschi mentionne par ailleurs que la commune reçoit des demandes de promoteurs qui souhaitent construire dans le quartier et que, si elle ne prend pas en charge l'urbanisation du quartier, cette urbanisation se fera malgré elle, sans qu'elle ait les moyens de la contrôler.

Un commissaire (L) demande quelle est la densité globale retenue pour le périmètre; si le parc situé au nord-ouest du périmètre est inclus dans le PLQ et s'il sera situé en zone de verdure. Ce même commissaire passe en revue les invites de la pétition. Il constate que pour la première, la commune y a répondu en partie (elle a refusé de renoncer complètement au projet de tours); que pour la deuxième, la commune y a répondu en élaborant un nouveau plan; que pour la troisième, on peut imaginer que les élus ne souhaitent pas un habitat inhumain pour leur commune et que pour la

quatrième, M. Baertschi a déclaré qu'il estimait avoir respecté le principe de la concertation. Il demande encore si la première invite est bien la seule à n'avoir reçu qu'une réponse partielle.

M. Baertschi le confirme. Il répond que la densité globale retenue est de 1 au maximum. Il signale qu'il sera nécessaire d'agrandir l'école et que l'on a prévu de réserver une place à cet effet au nord-ouest du périmètre. Il précise que la zone verte du nord-ouest est privée (elle appartient aux propriétaires des villas s'y trouvant) et qu'aucun bâtiment n'est donc prévu dans cette zone. M. Baertschi souligne que si l'on renonçait à construire les tours, il faudrait bétonner tout le terrain pour arriver à la densité de 1, ce à quoi le département s'opposerait sans doute. Il note que le remplacement des trois tours par une longue barre ne semble pas satisfaisant d'un point de vue urbanistique et que cette solution aurait le désavantage de bloquer entièrement la vue. M. Baertschi signale que la commune n'a pas les moyens de réaliser un deuxième PDQ et que, si celui-ci devait être abandonné, elle renoncerait à orienter l'urbanisation du quartier. Quant à la deuxième invite de la pétition, il rappelle que, lorsque la population a demandé un classement en cinquième zone, c'est le Conseil d'Etat qui s'y est opposé. Le président constate que la commune a trouvé un compromis entre la décision du Conseil d'Etat et le choix populaire et qu'elle a fait au mieux, compte tenu des procédures. Ce commissaire confirme que le contreprojet est un compromis, puisqu'il propose une densité de 0,8 alors que les habitants souhaitaient une zone villas et le Conseil d'Etat, une densité de 1,2. M. Baertschi note que le contreprojet du Conseil municipal n'était pas très précis, mais que la densité devait en effet avoisiner les 0,8. Il rappelle les difficultés causées par le morcellement parcellaire. Il ajoute que les pétitionnaires ne s'opposent pas à la densité de 1. Ce commissaire demande à M. Baertschi s'il pense que le Conseil municipal est favorable au projet. M. Baertschi répond que le Conseil municipal a voté l'envoi au département et qu'il a donc jugé le projet réalisable. Il précise cependant que la pétition a été déposée après ce vote et que les tours ont été abaissées depuis. Il indique que la commune décidera d'ici au mois de septembre de lancer ou non l'enquête publique.

Une commissaire (Ve) note que l'on pourrait envisager également la construction de quatre tours de gabarit inférieur. Elle demande comment la commune compte gérer la mixité dans les tours. Elle note que la commune ne souhaite sans doute pas créer un ghetto. Elle suggère que des informations sur la typologie des futurs logements pourraient constituer une réponse aux pétitionnaires. M. Baertschi note que la construction de quatre tours au lieu de trois compliquerait passablement le projet et amoindrirait l'espace libre. Il indique que la commune a réfléchi à la question de la mixité et que la

direction du logement lui a assuré que la mixité était possible (environ 50-50). Il indique toutefois que la vente des immeubles peut entraîner une modification de la répartition. Cette commissaire relève que les deux exemples de tours mentionnés par les pétitionnaires sont ceux des Libellules et de l'Etoile Palettes. Elle constate que les Libellules comprennent exclusivement de petits logements HBM, destinés à des locataires dont le revenu n'excède pas les 23 000 F par année. Elle ajoute que les problèmes liés à l'Etoile Palettes sont en grande partie dus au fait que les propriétaires sont négligents. Elle note que les conditions seraient très différentes dans des tours en coopérative ou en PPE.

Un commissaire (R) note que la desserte en transports publics est bonne du côté des Communes-Réunies, mais demande si elle n'est pas insuffisante de l'autre côté du périmètre. M. Baertschi convient que les personnes souhaitant aller jusqu'au bout de la commune de Lancy doivent changer de transport. Il signale que la priorité du département n'est pas de prolonger les voies du tram à cet endroit. Ce commissaire demande si la place nécessaire à ce prolongement a néanmoins été réservée. M. Baertschi confirme que l'alignement a été pensé afin de permettre un élargissement.

### **Discussion de la commission**

Le président note que la commission peut choisir de classer la pétition, de la déposer sur le bureau du Grand Conseil ou de la renvoyer au Conseil d'Etat. Il invite les commissaires à s'exprimer sur le sort qu'ils souhaitent lui réserver.

Un commissaire (S) revient sur les propos tenus lors de la séance précédente. Il constate que certains députés semblaient oublier que l'élaboration de plans d'aménagement est un travail d'urbaniste. Il invite ses collègues à prendre en considération le travail des spécialistes et à ne pas le balayer d'un revers de la main. Il souligne par ailleurs que les tours n'engendrent pas forcément des problèmes sociologiques. Il cite l'exemple de la Gradelle, dont les habitants jugent que c'est un quartier agréable. Il se déclare favorable au dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil. Une commissaire (Ve) propose le classement de la pétition. Elle juge le PDQ et les arguments de la commune convaincants. Elle constate que ses collègues n'ont pas émis beaucoup de critiques à l'égard du PDQ. Un commissaire (UDC) souligne que 3600 personnes ont signé la pétition. Il regrette que l'on densifie toujours aux mêmes endroits et suggère que l'on réduise la hauteur des tours. Il propose le renvoi au Conseil d'Etat. Un commissaire (PDC) note qu'il a déjà dit tout le bien que le PDC pense du type d'aménagement proposé.

Il ne partage pas le point de vue de l'UDC et relève que le quartier contient déjà des voies de communication, des équipements publics, des infrastructures, etc. Il convient que les habitants sont contraints de faire un deuil, mais estime qu'il en va de l'organisation de la cité. Il se déclare vivement opposé à ce que l'on réduise la hauteur des tours au détriment des espaces publics. Il souligne que le quartier est en mutation et qu'il importe de veiller à ce que cette mutation soit qualitative. Il se déclare favorable au classement de la pétition. Un commissaire (R) regrette que la qualité des espaces publics proposés laisse à désirer. Il constate cependant que de nombreux équipements publics sont déjà disponibles dans le quartier et souligne la nécessité de satisfaire les besoins en matière de logements. Il se prononce en faveur du classement. Un commissaire (PDC) note que, si un espace public est prévu à l'est du périmètre, il manque un espace vert à l'ouest. Il estime qu'il eût été bienvenu de rehausser les bâtiments prévus afin de dégager davantage de place à cet effet. M. Scilacci signale que, dans la partie médiane, là où les grandes maisons seront construites, trois ou quatre villas seront maintenues, villas que la commune souhaiterait acquérir afin de réaliser de petits équipements. Le représentant du MCG indique que son parti est favorable au classement. Un commissaire (L) note que le classement est habituellement réservé aux pétitions n'ayant plus d'objet. Il se prononce en faveur du dépôt sur le bureau, qui est plus respectueux à l'égard des pétitionnaires.

### **Vote final**

Le président met aux voix le dépôt de la pétition 1559 sur le bureau du Grand Conseil: Le dépôt de la pétition 1559 sur le bureau du Grand Conseil est adopté par 12 oui (2 R, 2 PDC, 3 L, 1 MCG, 2 Ve, 2 S), 2 non (UDC) et une abstention (S).

## **Pétition (1559)**

### **contre une urbanisation galopante de Lancy**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Considérant :

- le large soutien populaire (plus de 3600 signatures) apporté à cette présente pétition qui s'oppose à la décision des autorités communales de Lancy du 23 juin 2005 qui ont accepté (par 17 oui, 8 non et 4 abstentions) une résolution soutenant le plan directeur de quartier des Semailles, qui prévoit notamment la construction de trois tours de 14 étages et des barres d'immeubles de logements ;
- la décision prise par la majorité de citoyennes et de citoyens de Lancy en votation communale le 23 septembre 2001, par laquelle elle avait voté oui en faveur de l'initiative « Pour la sauvegarde des quartiers verdoyants de Lancy » et oui au « Contre-projet des Autorités de Lancy » favorisant la qualité de vie sur la commune et fixant une densité de 0,8 pour le périmètre des Semailles ;
- la construction de nouvelles tours et de barres d'immeubles comme inacceptables dans le contexte socioculturel fragile de la commune de Lancy, notamment du quartier des Palettes (application du principe de précaution) ;
- la forte densité actuelle du Grand-Lancy, déjà bien équipée en tours et en immeubles imposants, comme par exemple la tour de l'Etoile des Palettes souvent contestée ;
- la crise du logement comme étant évidente, mais ne devant pas être prétexte à tous les excès ;
- la récente actualité dans les banlieues françaises qui a démontré qu'une urbanisation faite de tours n'est pas adaptée à notre société ;
- le manque flagrant d'écoute et de concertation de la part de nos autorités communales dans l'élaboration de ce plan directeur de quartier des Semailles.

Les pétitionnaires demandent au Grand Conseil et aux autorités communales de Lancy :

- de revoir le plan directeur de quartier des Semailles proposé par les autorités communales de Lancy en supprimant le projet de tours, en respectant l'environnement, l'humain et la qualité de vie et en maintenant les maisons familiales ;
- de respecter et de faire respecter la volonté populaire clairement exprimée le 23 septembre 2001 ;
- pour tout nouveau projet à Lancy, de privilégier un habitat humain, la qualité de vie ainsi que les espaces qui encouragent la convivialité, les rencontres et la détente ;
- de respecter l'application du principe de concertation.

N.B. : 3600 signatures  
*Groupement « Vivre à Lancy »*  
p.a. M. Gilles Rosset  
Chemin des Verjus 26  
1212 Grand-Lancy

# Plan directeur du quartier des Semailles

## Pétition contre les tours

Présentation  
du Groupement « Vivre à Lancy »  
Commission de l'aménagement du Grand Conseil  
le 31 mai 2006

# Pourquoi cette pétition? (1/6)

## Rappel de la source de notre mécontentement:

- Décision des autorités communales de Lancy du 23 juin 2005 qui ont accepté (par 17 Oui, 8 Non et 4 abstentions) une résolution soutenant le Plan Directeur de Quartier des Semailles, qui prévoit notamment la construction de trois tours de 14 étages et des barres d'immeubles de logements.

Pétition avec plus de 3600 signatures récoltées  
en un mois auprès de personnes de toutes les  
catégories socio-culturelles et remises à la  
Chancellerie et à la Mairie de Lancy

# Pourquoi cette pétition? (2/6)

Quatre raisons principales de cette pétition:

1. Décision des autorités communales contraire aux besoins exprimés des lancéens
2. Contexte socio-culturel de Lancy déjà difficile
3. Tours pour du logement par principe pas acceptable pour des raisons sociologiques et urbanistiques
4. Principe de concertation pas respecté par nos autorités communales

# Pourquoi cette pétition? (3/6)

## 1. Décision des autorités communales contraire aux besoins exprimés des lancéens

▪ Décision prise par la majorité de citoyennes et de citoyens de Lancy en votation communale le 23 septembre 2001, par laquelle elle avait voté:

- OUI en faveur de l'initiative « Pour la sauvegarde des quartiers verdoyants de Lancy » et
- OUI au « Contre-projet des Autorités de Lancy » favorisant la qualité de vie sur la commune et fixant une densité de 0.8 pour le périmètre des Semailles,

→ **Les lancéens sont soucieux de leur qualité de vie et de leur habitat. Ils l'ont démontré à nouveau au travers de la pétition.**

# Pourquoi cette pétition? (4/6)

## 2. Contexte socio-culturel de Lancy déjà difficile

- La densité actuelle du Grand-Lancy est forte, déjà bien équipée en tours et en immeubles imposants.
- Le contexte socioculturel du Grand-Lancy est très fragile, voire explosif, surtout le quartier des Palettes.
- Exemple: la tour de l'Etoile des Palettes est très contestée (peu ou mal entretenue, déprédations, profond malaise et peur des habitants, violence, concentration d'habitants...).

→ Nous pensons qu'il est nécessaire d'appliquer le principe de précaution.

→ Prévoir des tours pour le PDQ des Semailles, c'est effectuer un copier-coller d'une situation connue que nous ne pouvons plus accepter.

# Pourquoi la pétition? (5/6)

## 3. Tours pour du logement pas acceptables pour des raisons sociologiques et urbanistiques

- Augmentation de l'anonymat et de l'isolement des personnes qui y habitent
- Ne permet pas la mixité de l'habitat et de la population
- Perte de contact entre les occupants et la vie sociale du trottoir ou du square
- Difficile cohabitation entre des types de bâtiments structurellement bien différents (petits immeubles, grandes maisons, tours...)
- Exemple: La récente actualité dans les banlieues françaises a démontré qu'une urbanisation faite de tours n'est pas adaptée à notre société. On a vu à quel point une situation fragile peut exploser.

→ **Nous avons tous une grande responsabilité civique vis-à-vis des générations futures pour ne pas reproduire les mêmes erreurs que par le passé.**

→ **L'aménagement du territoire doit aussi se soucier de l'aspect sociologique.**

# Pourquoi la pétition? (6/6)

## 4. Principe de concertation pas respecté par nos autorités communales:

- Nous déplorons le manque de concertation de la part de nos autorités communales dans le processus d'élaboration de ce PDQ des Semailles.
- Exemple: l'Association des habitants « Les Passereaux » a été écoutée (audition devant la commission de l'aménagement de Lancy le 2.3.2005) mais pas entendue. Cette association a fait des propositions concrètes et constructives (oralement et par courrier) qui ont été sans suite!

→ **La concertation est un des principes de base de l'aménagement du territoire de notre canton, il doit être respecté.**

# Quelle est notre demande?

1. Pour avoir un aménagement du territoire cohérent et réfléchi, il est nécessaire d'avoir un PDQ, la loi cantonale le permet, il faut le faire.
2. Nous demandons de revoir le PDQ des Semailles proposé par les autorités communales de Lancy en supprimant le projet des trois tours.
3. Nous proposons que ce PDQ des Semailles contiennent les orientations suivantes:
  - ✓ densité max pour le secteur : 0.8
  - ✓ immeubles de R+4
4. Pour tout nouveau projet à Lancy, nous demandons de privilégier :
  - ✓ un habitat humain,
  - ✓ la qualité de vie,
  - ✓ des espaces qui encouragent la convivialité, les rencontres et la détente,
  - ✓ une cohérence architecturale.
5. **Respecter et de faire respecter l'application du principe de concertation.**

# Quelle est notre demande?

1. Pour avoir un **aménagement du territoire cohérent et réfléchi**, il est nécessaire d'avoir

2. L'ensemble des points de notre demande est aussi conforme aux

3. « *Mesures d'aménagement* »

notamment le document

4. « *Densification différenciée de la couronne suburbaine* »

approuvées par le GC, le CE et la CH le 14.3.2003

5. **Respecter et de faire respecter l'application du principe de concertation.**

**Merci beaucoup  
pour votre attention.**

**Groupement « Vivre à Lancy »**